SAINTE-ANNE - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte nº: 0526102022 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 04/11/2022

5ème délibération du 26 10 2022 : Modification du découpage et de la composition des conseils

quartier.

Nature: Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de representants

Date de télétransmission: 04/11/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ![CDATA[DELIB 5 du 26 octobre 2022-Modification du d_coupage et de la composition des conseils de quartier.pdf]]

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte: 971-219711280-20221104-0526102022-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/11/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE

15 94/11/20/2

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINTE ANNE

-=-

SESSION ORDINAIRE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022

Numéro de la délibération 5ème délibération

Objet : Modification du découpage et de la composition des conseils de quartier.

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-six du mois d'octobre, à seize heures et vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence du maire, monsieur Francs BAPTISTE.

Convocation faite le 20 octobre 2022

Présents (23):

Membres en exercice: 35 M. Francs BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Evelyne CHERAL épse VACHER, M. Yves QUIQUEREZ, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, Mme Eddie LOIAL épse MIXTUR, M. Jacques KANCEL, Mme Marie-Anièce MANNE épse REGELAN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, M. Fabrice DURO, Mme Nicole BAZZOLI, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, Mme Mariane GRANDISSON, M. Bruno DESIREE M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épse SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL, Mme Ketty COURIOL épse LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉES Le 28 octobre 2022

Absents (12):

SAINTE-ANNE, Le 28 octobre 2022 Représentés (02): Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL (représentée par Mme Marie-Anièce MANNE Epse REGELAN), M. Daniel BOUCAUD (représenté par M. Francs BAPTISTE).

Excusés (02): Mme Mariette MANDRET épse PASSAVE, M. Eric LATCHOUMANIN.

Absents (08): Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO Epse COURIOL, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Patrick SOLVET, Mme Valérie HUGUES, Mme Sylvia LAPTES, M. Miguel TROUPE.

Secrétaire de séance : Bruno DESIREE

Le conseil municipal;

Vu l'article L2143-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition du maire;

Après discussion;

DECIDE:

A l'unanimité;

De modifier ainsi qu'il suit la dénomination et le découpage des conseils de quartier de la commune :

GRAND CENTRE:

Durivage, Dupré, Galbas, Bourg, Dubellay, Valette, Montmain, Castaing, Delair, Bombo, L'Agneau, Gaspard, les Abricots, Télamont, Cavanière, Gaillarbois, Zabricot, Lamarre, Eucher, Fouché, Plaisance, Burat.

LES QUARTIERS DE L'EST:

Richeplaine, Kiot, Petit Moulin, Marly, Sainte-Rose, Surgy, Bois de Lomard, Cinq-Etangs, Bérard, Gentilly, Fond Vapeur, Douville, L'Henriette, Richer, Bamboche, Bel-Etang, Belle Mare, Loery, Monrepos, Boivin, Courcelles, Ffrench Poirier, Gissac, Chateaubrun, Le Helleux,

LES QUARTIERS DE L'OUEST :

Fonds-Thezan, Bourgueil Palmiste, Guillon, Maudette, Germain, Lamothe, Deshauteurs, La Douce, Moringlane, Lambert, Barot, Bouliqui, Masselas, Belle Place, Codet, Goulin, Jalousie, Grands-Fonds, Berlette, Bois Plaisir, Pavillon, Saint-Paul, Louisianne, Calvaire, Saragotte, La Souche, Liard Saint-Robert, Cambourg, Saint-Protais, Vallerah, Budan.

DESIGNE ainsi qu'il suit les élus au sein de ces conseils.

GRAND CENTRE (08 membres)

1.	M. Fabrice DURO
2.	M. Lucien GALVANI
3.	M. Georges COUPPE DE K/MARTIN
4.	Mme Eddie LOÏAL épse MIXTUR
5.	Mme Mariette MANDRET épse PASSAVE
6.	Mme Maude GEOFFROY
7.	M. Patrick GALAS
8.	Mme Jeannette COURIOL

LES QUARTIERS DE L'EST (13 membres):

1.	Mme Dalila MARIE-JOSEPH
2.	M. Marcel KANDASSAMY
3.	Mme Marie-Anièce MANNE
4.	Mme Evelyne CHERAL épse VACHER
5.	Mme Liliane MALACQUIS
6.	Mme Olivia JEAN épse RAMOUTAR-BADAL
7.	M. Eric LATCHOUMANIN
8.	Mme Nicole BAZZOLI
9.	M. Francs BAPTISTE
10.	M. Yves QUIQUEREZ
11.	M. Alain CUIRASSIER
12.	Mme Ketty COURIOL épse LOMBION
13	M. Sébastien GAUTHIER

LES QUARTIERS DE L'OUEST (6 membres):

1.	M. Hugues CHATEAUBON	
2.	Mme Mariane GRANDISSON	
3.	M. Bruno DESIREE	
4.	M. Georges NARDIN	
5.	M. Jacques KANCEL	
6.	M Daniel BOUCAUD	

1E U4/11/2022

DONNE tout pouvoir au maire pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne Les jours, mois et an que dessus Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, DE SAIN Pour le Mai

Francs BAPTISTICIEN GALVANI

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune executoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».